



Commission Administrative Paritaire Départementale du 19 mai 2014

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur le Directeur académique,

Ce jeudi 15 mai, notre fédération avec l'Union interfédérale des agents de la Fonction publique Force Ouvrière a appelé à la grève pour le retrait du pacte de responsabilité et des 50 milliards de réduction des dépenses publiques qui l'accompagnent pour les trois prochaines années.

Cette politique d'austérité, qui obéit à Bruxelles, si elle augmentera les profits des entreprises, ne relancera pas l'économie, ni ne diminuera le chômage.

Pour les fonctionnaires que nous sommes, c'est la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat alors que celui-ci est déjà largement amputé. Depuis 2010, notre point d'indice est gelé. Pour rappel, la hausse des prix s'est établie à plus de 5% depuis 2011 et elle est estimée à 1,4% pour 2014. L'augmentation de 7,85% à 9,14% de la retenue pour pension a déjà conduit à une baisse de notre salaire net.

En prolongeant le blocage du point d'indice et de nos salaires jusqu'en 2017, le gouvernement planifie la paupérisation des fonctionnaires.

Une telle attaque, qui s'inspire des politiques appliquées en Espagne, au Portugal ou en Grèce, avec les résultats que nous connaissons, est sans précédent dans notre pays.

Les fonctionnaires, qui sont garants du fonctionnement des services publics de notre pays, en ont assez de servir de variable d'ajustement face à la politique d'austérité de ces derniers gouvernements.

Pour ce qui concerne Force Ouvrière, nous revendiquons le rattrapage de ce qui a été perdu : augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire.

De la même manière, Force Ouvrière s'oppose à l'instauration de droits différents selon les régions ou les métropoles car cette logique entraînera inéluctablement un accroissement des inégalités et conduirait à des zones sans droit ni contrôle. FO exprime ainsi son opposition complète au projet de loi qui constitue le second volet de l'acte III de la décentralisation.

Il ne faut pas s'étonner que dans ces conditions la territorialisation de l'école devienne ouvertement une revendication pour certains, comme vient de le demander le président de l'Assemblée des départements de France. Cela ne fait que confirmer que la loi de « refondation de l'école » ouvre cette voie, ce que nous n'avons cessé de dénoncer.

La publication du nouveau décret Hamon sur les rythmes scolaires, ne fait que le confirmer et l'accentuer. Le nouveau décret permet des expérimentations, de nouvelles organisations du temps scolaire. Ainsi, l'alibi de l'intérêt des enfants tombe, la réforme apparaît sous son vrai jour : la déréglementation et l'éclatement de l'école publique nationale, alors que l'école privée y échappe !

Les enseignants ne veulent pas être instrumentalisés par les intérêts locaux.

Le décret Hamon n'a reçu aucun soutien lors du CSE et du CTM. Aucun syndicat ne s'est prononcé pour. Et malgré cela, le ministre a décidé de passer en force, montrant ainsi sa conception du « dialogue social » !

Nous déplorons que dans certaines communes, comme à La Ciotat, l'IEN impose aux écoles de réunir un conseil d'école pour se prononcer sur le nouveau projet de la mairie, suite au décret Hamon. Cela ne peut être une obligation, nous vous demandons de le rappeler aux IEN.

La seule solution, le seul assouplissement possible, c'est l'abrogation du décret « rythmes scolaires » et d'en revenir sur l'ensemble du territoire national dans un cadre unique à la séparation du scolaire et du périscolaire.

Force Ouvrière entend poursuivre son action pour représenter et défendre les intérêts des personnels confrontés à des attaques dans tous les domaines. Le gouvernement ne doit pas oublier que les droits et les intérêts des salariés ne peuvent être bafoués indéfiniment.

Concernant le point central de cette CAPD sur la phase principale du mouvement, nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos sincères remerciements à l'équipe de la Division du Personnel pour leur investissement personnel et professionnel, parfois au détriment de leurs propres congés, leur réactivité face à nos nombreuses sollicitations ainsi qu'aux délais de transmission des 4 projets d'affectation avec l'ensemble des fichiers réactualisés. Cela a contribué à la transparence d'une des opérations les plus importantes dans le déroulement de carrière des enseignants.

Nous soulignons la qualité des 2 groupes de travail préparatoires où nous avons pu faire remonter les différentes erreurs signalées par les collègues, après la publication des premiers projets sur notre site internet.

Nous rappelons d'ailleurs notre demande que soit abouti tout le travail de questionnement et de vérifications par les représentants du personnel avant adressage des affectations par l'administration dans les boîtes IProf des collègues. Cela permet également d'éviter aux services administratifs d'être sollicités outre-mesure par des collègues qui s'interrogent sur la validité de leur barème et l'obtention d'un vœu.

Nous regrettons cependant le faible nombre du taux de satisfaction des collègues ayant obtenu un poste à titre définitif à cette phase. Comme les années précédentes, le mouvement a été contraint pour différentes raisons :

- le manque criant de postes pour satisfaire les besoins des écoles,
- des postes vacants utilisés pour « replier » des personnels suite aux opérations de carte scolaire 2014 ou précédente,
- les postes réservés au PES issus du 2^{ème} concours, soit autant de postes vacants retirés du mouvement,
- les postes « fléchés » langues, soustraits à des personnels qui auraient pu y prétendre au barème.

Concernant l'attribution des congés de formation professionnelle, le SNUDI FO dénonce une dotation trop en deçà de la réalité de notre département : 20 ETP au lieu de 22 l'an passé, soit 240 mois au lieu de 264 l'an passé, c'est très loin d'être suffisant pour permettre au minimum à des collègues ayant renouvelé pour la 5^{ème} fois leur souhait de partir en formation.

C'est le résultat de la politique d'austérité appliquée à tous les étages du ministère de l'éducation nationale !

Le SNUDI FO revendique le respect au droit à la formation professionnelle, conformément au décret 2007-1470 du 15 octobre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Enfin, monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous n'êtes pas sans ignorer la situation explosive dans les écoles du 3^{ème} arrondissement de Marseille : manque d'écoles, des effectifs chargés dans les classes, et des locaux qui ne répondent pas à des conditions de sécurité et de travail corrects pour les élèves et le personnel. Nous voulons aujourd'hui soutenir les revendications légitimes des enseignants et parents qui se mobilisent pour le droit à la scolarisation de leurs enfants dans de meilleures conditions.

C'est pourquoi nous vous demandons de répondre positivement à leur demande d'audience afin d'être reçus par vos services ce mercredi, après la manifestation organisée depuis l'école National jusqu'à la Direction académique.